



Paris le 15 janvier 2007

OUVERTURE NAO DU 7/12/2006 REVENDEICATIONS DE LA C.F.D.T.

Ci-dessous développés les points principaux que la C.F.D.T. a abordés en séance.

U.E.S.

- Modernisation des relations sociales :
 - GPPEC : étendue à l'ensemble des secteurs de l'entreprise
 - Formation initiale et continue : élaboration d'un accord d'entreprise et place des IRP dans chaque phase de l'élaboration et du suivi du plan de formation
 - Initiation d'une démarche santé travail
- Droits consentis au personnel féminin
- Règlement intérieur des centres de travail
 - Intégration de la notion de harcèlement, discrimination, diffamation (charte de diversité)
- Négociation d'une prime de transport applicable à l'ensemble des personnels de l'entreprise
- Réouverture de la négociation sur les temps de déplacements, couplée avec la définition du statut juridique des nouveaux espaces de travail (espace mutuel, espace communication prévention, etc...) et modalités de nomination
- Perspectives d'avenir pour le centre Alexis Leaud à St Jean d'Aulps

UGEM

- Accord d'intéressement
- Accord de préretraite
- Pourcentage de la masse salariale lié aux évolutions au choix, critères d'attribution
- Centres d'appels : évolutions liées à la profession de téléconseillers (même problématique qu'en 2005)
- Fonctions à rebalayer : optique (commission de recours non suivie d'effet), secrétaire de rédaction, téléconseillers, agents techniques logistique, nouvelles fonctions à coter
- Revalorisation chèque déjeuner

FEHAP

- Prime décentralisée
 - Augmenter le nombre de jours ne donnant pas lieu à retenue à 15j
 - Décompte des jours d'absence sur une base de 140 jours, tel que pratiqué précédemment avec la CC M.G.E.N.
 - Versement trimestriel
 - Ou à défaut intégration d'un % de la prime dans le salaire mensuel, le reste étant soumis aux conditions négociées
- Cotisation ordre kinés
 - Prise en charge par l'employeur
- Participation de l'employeur sur la cotisation M.G.E.N.

Préambule

La MGEN ne répond que très partiellement à l'ensemble de nos revendications en mettant l'accent sur le volet prévisionnel de la période à venir.

Bien que sans information précise à ce jour sur le sujet, nous savons que nous nous préparons à des moments difficiles concernant la restructuration des centres de service, annoncés depuis longtemps et qui semblent se profiler dans un avenir proche. La CFDT mettra tout en œuvre pour préserver l'intérêt et l'emploi des salariés.

UES :

- **Négociation du chèque transport** (1^{er} réunion le 2 février) :

Commentaire CFDT : le texte légal annoncé en cours d'année est paru le 30 décembre au journal officiel, la CFDT était seule à en revendiquer la mise en œuvre. Il ouvre la perspective d'une participation employeur sur l'ensemble du territoire soit en pourcentage d'un abonnement transports en commun, soit par la fourniture de bons d'essence.

- **Temps de déplacement** : la MGEN accepte de rouvrir la négociation.

Commentaire CFDT : la négociation en 2006 s'était terminée sur un constat de désaccord dont nous vous avons communiqué le détail, et une perspective de mise en place unilatérale de la part de l'employeur.

FEHAP :

- **Prime décentralisée** : Comme chaque année, nous aurons à ouvrir la négociation sur les modalités de distribution de la prime ainsi que le prévoit la Convention. L'employeur ne peut s'y soustraire, cependant rien n'oblige à un résultat. En 2006, nous n'avons obtenu que la correction des injustices les plus criantes telles que la pénalisation des congés maternité et la répartition des reliquats au prorata des temps travaillés.

Commentaire CFDT : Nous sommes toujours fermement opposés à une répartition même partielle en fonction des résultats individuels, impossibles à objectiver sur un secteur soignant. A défaut d'accord, la seule alternative qui puisse nous préserver de cette hypothèse repose sur les garanties conventionnelles à appliquer en l'absence d'accord.

- **Cotisation mutuelle** : Nombre d'entre vous se sont émus de l'intégration de la prime dans l'assiette de la cotisation. La CFDT s'en est fait écho et a revendiqué, comme pour l'UGEM, une prise en charge partielle par l'employeur. Celui-ci a fini par accepter une étude des conditions de mutualisation des personnels hospitaliers et semble prêt à répondre à notre demande.

Commentaire CFDT : Ce ne serait que justice eu égard, d'une part, à la nécessaire égalité de traitement au sein de l'UES, d'autre part, pour annuler les effets de la réforme statutaire qui intégrera désormais l'ensemble des primes dans l'assiette de cotisation.

UGEM :

- Une enveloppe de 1% de la masse salariale est prévue concernant le **choix individuel**, complétée par 0.3% pour les **promotions** envisagées.

Commentaire CFDT : cette disposition est un complément indispensable à la négociation menée au niveau de la branche mutualité.

- **Centres d'appel** : une nouvelle fonction intermédiaire entre téléconseiller et superviseur sera négociée.

Commentaire CFDT : le classement et l'avancement dans les centres d'appel pose problème. Nous poursuivrons notre action sur le sujet.

- **GPEC** : la commission aura prochainement un travail conséquent en termes d'analyse et de propositions concernant les évolutions des centres de service. La MGEN devrait nous fournir des éléments prévisionnels complémentaires d'ici la fin du mois. Elle refuse toujours d'étendre la réflexion aux autres composantes de l'UES.

Commentaire CFDT : Ce chapitre sera vraisemblablement en première ligne de notre activité syndicale des mois à venir. La MGEN semble vouloir accélérer les décisions de réorganisation des centres de service. Nous devons soutenir les salariés pour tenter de trouver des solutions à l'ensemble des problèmes qui seront soulevés.

- **Classification des médecins des centres de santé** : la MGEN recule de mois en mois la réflexion sur le sujet. La négociation est annoncée comme imminente.

Commentaire CFDT : Effet d'annonce ou véritable volonté de poser enfin les bases de la négociation sur ce secteur laissé de côté depuis trop longtemps. Nous le verrons prochainement.

- **Accord d'intéressement** : Cette perspective issue du protocole de transposition de 2004 n'est plus à l'ordre du jour.

Commentaire CFDT : La saisine des tribunaux concernant les 13,55 mois a directement impacté cette négociation. Chacun en tirera les enseignements ...

- **Jours de pont** : MGEN propose la fermeture des centres de service soit le 24, soit le 31 décembre avec une préférence pour cette dernière date.

Commentaire CFDT : S'il est bon d'être prévenu à l'avance, les modalités de prise de cette journée sont rendues complexes par une application de plus en plus fréquente d'une organisation à 35H / semaine, avec décompte quasi systématique du jour RTT en résultant. Nous appelons votre attention sur les modalités à déterminer localement en concertation avec les instances représentatives de l'organisation RTT, des modalités de prises de la journée de solidarité, ainsi que de la journée de pont.

Le prochain Comité Central d'Entreprise sera destinataire d'éléments sur la stratégie de l'entreprise.

Le 2 février verra la réouverture de la négociation sur les temps de transport.

La CFDT vous tiendra régulièrement informés des suites des négociations en cours.